

Bilan 2019

Date de publication
21 octobre 2019



Crédit photo : Réseau des
Chambres d'Agriculture et
ODG Lentille Verte du Puy



Bilan sanitaire

Lentille Verte du Puy AOP



À retenir cette campagne

- ✓ Bruches : maintien d'un niveau de pression élevé
- ✓ Faible pression des maladies foliaires
- ✓ Maintien du développement des maladies racinaires

Sommaire

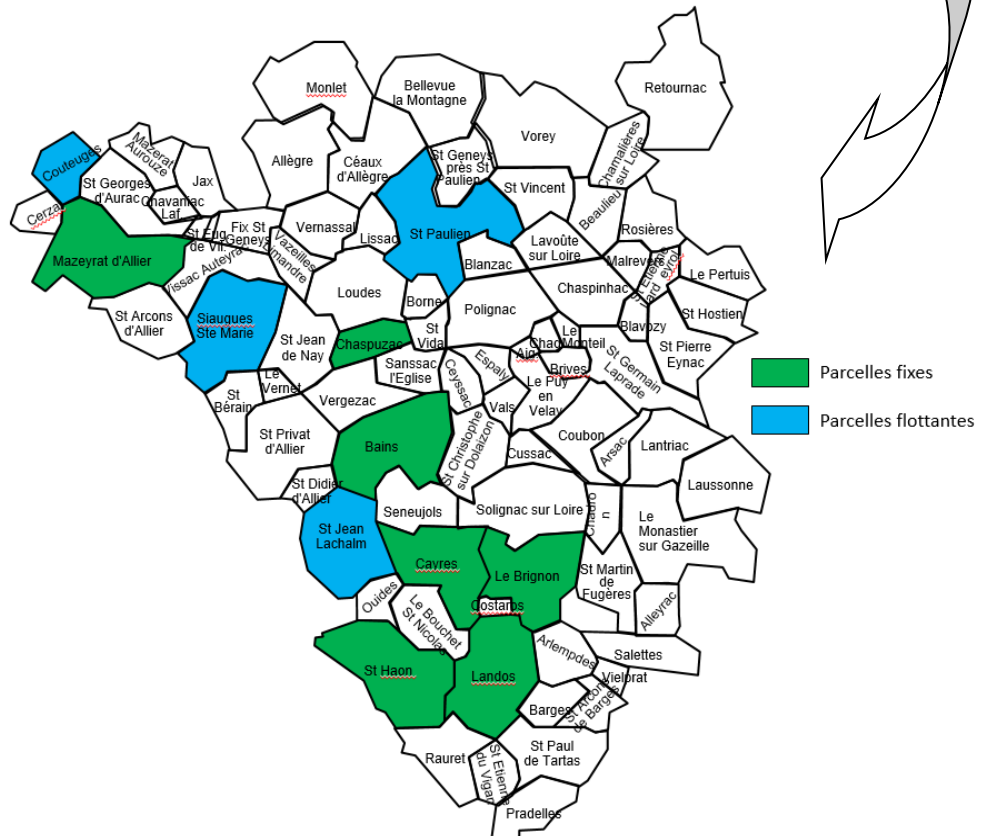
- ✓ Présentation du réseau d'épidémiologie lentille Auvergne
- ✓ Pression biotique 2019
- ✓ Bilan par bio agresseurs et facteurs de risque phytosanitaire
- ✓ Etat des lieux et gestion des adventices

1 - Présentation du réseau d'épidémiologie lentille Auvergne

Zone de production de
la lentille verte du Puy AOP



Localisation parcelles SBT Lentille 2019



1 commune colorée = 1 parcelle sur la commune

Le BSV Lentille a été réalisé pour la campagne 2019 grâce à l'observation de 7 parcelles fixes 1 à 2 fois par semaine et 4 parcelles flottantes.

Le choix des parcelles a été décidé en fonction de l'importance de la culture de la lentille ainsi que de la pression des ravageurs sur la zone. Ainsi, le secteur central de la zone de production a fait l'objet d'un renforcement du maillage car cette zone représente près de 50 % des 3 400 ha de lentilles emblavées en 2019. Les parcelles suivies ont été emblavées entre le 26 février et le 20 avril 2019 et sont bien représentatives de la zone de production avec des semis qui ont débutés au 25 février à 600 m d'altitude pour se terminer au 25 avril à 1 200 m d'altitude.

Les semis se sont déroulés dans de bonnes conditions dans des sols suffisamment ressuyés. Cependant, les levées ont été lentes et irrégulières en raison du manque de précipitations et de températures froides jusqu'au 25 mai.

Au total, 217 observations ont été réalisées du 08 avril au 18 juillet 2019 par le technicien de l'ODG Lentille Verte du Puy. Ces observations ont permis la rédaction de 5 bulletins du 23 avril au 09 juillet 2019.

2 – Pression biotique 2019

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2019	Comparaison avec 2018
Sitones	Faible	=
Pucerons	Faible	=
Cécidomyies	Faible	<
Bruches	Moyen à Fort	>
Tordeuses	Faible à Moyen	=
Maladies racinaires	Moyen à Fort	=
Rouille Brune	Faible	<
Anthraxose	Faible	<

3 – Bilan par bioagresseurs et facteurs de risques phytosanitaires



3.1 - Les Sitones

- La sitone du pois est responsable de morsures sur les feuilles et les tiges de la lentille.
- La présence de sitones a été signalée cette campagne sans atteindre le seuil de nuisibilité de 50 % des plants touchés avant le stade 3 à 4 feuilles de la lentille. Les conditions climatiques fraîches avec la présence de fréquentes gelées matinales jusqu'au 25 mai ont fortement ralenti l'activité de ce ravageur.



3.2 - Les Pucerons verts (Acrythosiphon Pisum)

- La présence de pucerons verts a été signalée fin mai au moment de l'élévation des températures. Cependant, le seuil de nuisibilité de plus de 100 pucerons verts sur 1 mètre linéaire n'a jamais été atteint. La forte présence d'auxiliaires de culture telles que les syrphes, les chrysopes et les coccinelles a permis le contrôle de ce ravageur.



3.3 - La cécidomyie de la lentille

- Tableau de relevés des captures cécidomyies au 18/07/2019

Captures Cécidomyies	Cumul des captures au 18/07/2019
Mazeyrat d'Allier	1
Chaspuzac	1
Bains	1
Le Brignon	3
Landos	2
Saint Haon	1
Cayres	3

- Un relevé spécifique pour suivre l'évolution de la cécidomyie sur la zone de production a été réalisé sur 7 parcelles. 68 observations ont été effectuées du 03 juin au 18 juillet 2019.
- Ces observations ont permis la détection de vols sur l'ensemble de la zone avec un niveau de capture très faible. Le seuil de nuisibilité de 100 captures cumulées depuis le stade torche du bouton floral n'étant jamais atteint. L'intensité des vols très faible s'est traduite par peu de dégâts sur les gousses en fin de cycle.

3.4 - La bruche de la lentille



Bruche Adulte



Ponte sur jeune gousse



Dégâts à l'intérieur du grain

- Pour la seconde année, un suivi spécifique bruches a été mis en place dans le cadre d'une étude expérimentale pour suivre l'évolution des captures sur 3 parcelles de la zone de production. L'installation de tentes malaises a permis d'intercepter les vols d'insectes du 15 avril au 15 juillet 2019 avec 2 relevés par semaines. L'analyse des échantillons a été effectuée en laboratoire.



Photo d'une tente malaise dans une parcelle de lentille, Cerzat, le 08 avril 2019

Les relevés réalisés font état de **585 individus capturés** sur la période du 15 avril au 15 juillet 2019 pour les 3 tentes malaises. Ces niveaux de captures témoignent de la présence de vols réguliers de bruches du stade 8/10 feuilles au stade maturité des gousses de la lentille.

- A titre de comparaison, le cumul des captures pour la campagne 2018 de 858 individus montre bien le maintien de la pression de ce ravageur vis-à-vis de la lentille.
- A ce jour, aucun seuil de nuisibilité n'est déterminé pour ce ravageur ; les travaux de recherche permettent de mieux cerner les dynamiques de vols des bruches et ainsi déterminer des seuils de nuisibilité sur lentilles.
- La présence de bruches dans les lots de lentilles 2019 au moment du stockage confirme bien la forte dynamique des vols sur les parcelles de lentilles. En effet, ce ravageur continue son cycle de développement dans les silos de stockage 4 à 6 semaines après récolte.



3.5 - La tordeuse du pois

- Un relevé spécifique sur 3 parcelles a été mis en place sur la période du 25 juin au 25 juillet 2019. Le nombre total d'individus capturés par piège se situe entre 399 et 781 tordeuses. Le seuil de nuisibilité se situant à 700 captures a été atteint au niveau d'un piège. Les températures élevées ainsi que l'absence de pluviométrie du 15 juin au 20 juillet ont favorisé les vols de tordeuses.

3.6 – Les maladies racinaires

- Des problèmes de jaunissement des plants dus à des nécroses racinaires ont été signalés sur 5 parcelles du réseau d'observation au moment du stade floraison des lentilles. Les températures extrêmement chaudes du 25 juin au 30 juin ont provoqué une explosion des maladies racinaires sur les parcelles avec des retours fréquents en lentilles.
- Des analyses d'isolement mycologique en laboratoire ont permis de détecter la présence de *Fusarium Oxysporum*, *Fusarium sp*, *Pythium sp*.



Saint Jean Lachalm, le 01 juillet 2019, parcelle touchée par le développement de maladies racinaires



3.7 – L’anthracnose

- L’anthracnose a fait une apparition limitée sur l’ensemble de la zone de production au moment de la floraison de la lentille. Le faible niveau de précipitations a été un facteur favorable à l’absence d’anthracnose. En effet, très localement, les quelques zones ayant reçues des orages en juillet ont constaté l’apparition d’anthracnose en fin de cycle.
- Le seuil de nuisibilité fixé dès l’apparition des premières taches sur tiges a été atteint dans 2 parcelles du réseau d’observation.



3.8 – La rouille brune

- Le développement de la rouille brune a été également freiné par les conditions caniculaires et sèches du 20 juin au 25 juillet 2019. Les seuls symptômes de rouille brune observés sont sur des lentilles à fort développement végétatif avec verse et ayant reçues des orages au moment du remplissage des gousses.
- Néanmoins, le seuil de nuisibilité de 50 % des plants porteurs de 2 à 3 pustules de rouille n’a pas été atteint dans les parcelles d’observations.
- Sur la campagne 2019, le niveau de pression maladies a été très faible. En revanche, la présence de **conditions climatiques chaudes avec des épisodes caniculaires entre le 25 juin et le 25 juillet au stade clé de la floraison des lentilles ont provoqué un avortement des fleurs**. Le remplissage des gousses en a été perturbé avec une perte finale sur le rendement estimée à près de 30 %.

4 – Etat des lieux et gestion des adventices

- Les adventices les plus problématiques de la culture sont les bleuets des champs et les orties royales. De fortes levées de renouées des oiseaux et renouées liseron ont également été constatées dans les parcelles.
- Les conditions climatiques sèches ont été favorables à l’utilisation des outils de désherbage mécanique. Les interventions ont pu être réalisées entre le stade 3 - 4 feuilles et 7 – 8 feuilles de la lentille.

L'ODG Lentille Verte du Puy a conduit un programme d'expérimentation en plein champ sur l'utilisation des outils de désherbage mécanique, herse étrille et roto étrille. Des journées portes ouvertes ont été réalisées afin de promouvoir et apporter des conseils sur ces techniques novatrices en lentilles auprès des producteurs de lentille.

Les résultats d'efficacité de ces outils sont assez prometteurs : cette année, un double passage de herse étrille au stade 3 feuilles et 7 feuilles de la lentille apportent près de 70 % d'efficacité sur pensées et renouées liseron.

- Sur la zone de production, la récolte des lentilles s'est déroulée du 15 juillet au 30 août 2019. Les conditions climatiques chaudes et sèches ont favorisé les chantiers permettant d'obtenir une lentille de bonne qualité en 2019.



Présentation de désherbage sur lentilles avec herse étrille
aux producteurs, Bains, le 04 juin 2019

Source photos : Chambre d'Agriculture 43, SRAL

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://www.ecophytopic.fr/Portail>

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Mickaël ROLLAND (CA43), mrolland@haute-loire.chambagri.fr, 04 71 07 21 00.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autre lecteur doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.